

Tarification

Tarifs QF	Forfait 5 jours	Accueil Péri AL Matin ou Soir	ALJ (1/2 journée sans repas)
0 à 153	8,50	1,04	0,61
154 à 369	13,65	1,24	0,73
370 à 499	14,45	1,55	0,75
500 à 534	14,55	1,55	0,76
535 à 700	19,60	1,55	0,80
701 à 800	21,30	1,87	0,81
801 à 1000	23,05	2,07	0,93
1001 à 1200	26,05	2,07	1,12
+ 1200 et enfants du personnel hors commune	28,40	2,07	1,25

Facturation :

Le tarif des accueils de loisirs comprend la journée d'accueil et le repas.
La facturation se fait par semaine indivisible et sur la base des inscriptions.
Toute absence non justifiée d'un certificat médical ou d'un cas de force majeure ne pourra être prise en compte.

Assurance :

La ville est assurée en responsabilité civile pour les différentes activités organisées dans le cadre des accueils.
Nous vous conseillons de souscrire une assurance complémentaire pour votre enfant.

Horaires d'ouverture du Pôle Parcours Éducatif

Lundi	Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi
8h30 - 12h / 13h30 - 18h	8h30 - 12h / 13h30 - 17h



HIVER de ACCUEILS de LOISIRS 2023

3 à 17 ans

13 > 24
FÉVRIER
2023

Inscriptions

PÔLE PARCOURS ÉDUCATIF
DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

du **lundi 16** au **vendredi 27 janvier 2023**

sur le portail « **Famille** » onglet **Périscolaire / Animation**

ou au Château Guillemaud



Plus d'informations :
Pôle Parcours Éducatif - Direction Enfance Jeunesse
Château Guillemaud - 60 rue Marx Dormoy
www.ville-seclin.fr - 03.20.62.94.42





ACCUEILS de LOISIRS

Lundi 13 février au
Vendredi 24 février

Comment s'inscrire

à l'Accueil de Loisirs ?

3 à 12 ans



Si votre enfant n'a pas fréquenté les accueils de loisirs en 2022, il est impératif d'amener ou joindre par mail un **justificatif de domicile** et un **justificatif de quotient familial de la CAF**.

Une nouveauté est arrivée sur le portail Famille !

> Sur le portail Famille onglet « Périscolaire / Animation »

Si vous n'avez pas encore de compte, envoyez un mail à : jeunesse@ville-seclin.fr avec le nom, prénom de l'enfant et la date de naissance.

À réception de ce mail, un lien vous sera adressé pour accéder au portail... puis laissez vous guider. **Inscriptions du 16 au 27 janvier 2023.**

> Sur place au Château Guillemaud

Les inscriptions s'effectuent **par coupon** à déposer à l'accueil du château du **lundi 16 au samedi 21 janvier de 9h à 12h** et du **lundi 23 janvier au vendredi 27 janvier 2023**, aux horaires d'ouverture. (voir au verso)

Attention : les places sont limitées.

Horaires de fonctionnement :

- **le matin** : Arrivée échelonnée de **08h45 à 09h25**
- **le soir** : Départ échelonné de **16h45 à 17h30**

Un accueil péri AL est proposé aux enfants dont les deux parents travaillent. Le matin à partir de **7h** et le **soir jusqu'à 19h**.

Pour l'accueil 11-14 ans / 15-17 ans, accueil de 08h45 à 18h.

- **le matin** : Arrivée échelonnée de **08h45 à 09h25**
- **le soir** : Départ échelonné de **17h à 18h**

Il n'est pas prévu d'accueil péri AL pour cette tranche d'âge.
Merci de contacter le Pôle Parcours Éducatif en cas de difficultés.

Comment s'inscrire

à l'Accueil de Loisirs Jeunes ?

12 à 17 ans

MODALITÉS D'INSCRIPTION



- **Inscription à la journée** : sur le portail Famille ou au Château Guillemaud
- **Inscription à l'après - midi** : Les dossiers d'inscription sont à remettre au Château Guillemaud ou au foyer Gérard Philipe (autorisation parentale obligatoire pour fréquenter le centre).
- **Arrivée échelonnée** de 13h30 à 14h
- **Départ échelonné** de 17h à 18h

En cas de sortie, les horaires seront précisés sur place.



LIEUX D'ACCUEIL

ÉCOLE LOUISE-MICHEL ET MARIE-CURIE

Accès rue du 8 mars
et rue Wattiechart
Tél : 03.20.90.06.42

Enfants scolarisés
en Maternelles
Petites / Moyennes
et Grandes Sections

ÉCOLE PAUL-LANGEVIN

rue Guy-Môquet
Tél : 03.20.32.51.83

Enfants scolarisés
au CP / CE1

ÉCOLE JULES-VERNE

rue de l'Abbé-Bonpain
Tél : 03.20.32.13.83

Enfants scolarisés
au CE2 / CM1 / CM2

FOYER GERARD PHILIPPE (ALJ)

rue des Martyrs
de la Résistance
Tél : 03.20.32.20.87

11/14 ans
15/17 ans

Obligatoires pour tous les accueils :

- Application des gestes barrières
- Photocopie du carnet de vaccination (à fournir le 1^{er} jour)
- Chaque enfant prend sa gourde
- Fiche de renseignements (à fournir le 1^{er} jour)